

ENCADREMENT TECHNIQUE ET/OU DE CHANTIER EN AMIANTE SOUS-SECTION 4 FORMATION DE RECYCLAGE

Cette formation s'applique pour la formation de recyclage de personnels encadrant technique ou de chantier en bâtiment et travaux publics.

Finalité de la formation

 Permettre au stagiaire encadrant technique et/ou de chantier de garantir la prévention du risque amiante lors de toute intervention sous-section 4 et d'assurer la protection des travailleurs, des tiers et de l'environnement.



Source photo 1 : Visuel de la campagne "Pas formé, pas toucl Source photo 2 : BTP CFA VIENNE

PROGRAMME —



DURÉE

- 7 heures, soit 1 jour.
- Entrée tous les 4 mois en moyenne : nous consulter

PUBLIC ET MODALITÉS D'ACCÈS

Tout travailleur possédant, au sein de l'entreprise, une responsabilité au niveau prises de décisions des technicocommerciales, études. des l'établissement des documents techniques ou contractuels, de la définition, de l'organisation et de la mise en œuvre des spécifications et des moyens techniques et/ou toute personne avant compétences nécessaires pour diriger et coordonner l'exécution des travaux et mettre en œuvre le mode opératoire.

PRÉREQUIS

- Maîtriser les savoirs de base, en français et mathématiques (aptitude à la rédaction de documents)
- Avoir suivi et validé la formation préalable ou la formation de recyclage dans un délai n'excédant pas 3 ans : transmettre l'attestation de compétence correspondante et en cours de validité délivrée lors la formation précédente.
- Présenter un certificat d'aptitude médicale au poste de travail selon les spécifications de l'arrêté du 23 février 2012 modifié.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

 Mettre à jour les connaissances et compétences des encadrants techniques et/ou de chantier à la prévention des risques liés à l'amiante en sous-section 4.

CONTENU

- Formulation des retours d'expériences sur les situations de chantiers :
 - décrire les difficultés rencontrées
 - rapporter les solutions mises en place.
- Revoir les exigences réglementaires et actualiser ses connaissances sur les évolutions réglementaires.
- Revoir les opérations spécifiques de l'activité exercée pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante, les propriétés de l'amiante et ses effets sur la santé.
- Revoir les procédures recommandées pour les interventions sur des matériaux contenant de l'amiante et actualiser ses connaissances sur les évolutions techniques.
- Revoir la mise en application des méthodes de travail et des procédures opératoires sur la plateforme de formation.
- Mettre à jour les procédures conformément aux évolutions techniques et réglementaires.
- Communication, application, transmission et contrôle de l'application du mode opératoire.
- Application, transmission et contrôle de l'application des procédures adaptées aux interventions sur des matériaux contenant de l'amiante.

LIEUX

- BTP CFA Charente-Maritime, 17 100 Saintes
- BTP CFA Vienne, 86 280 Saint-Benoît

CONTACTS

BTP CFA Charente-Maritime (17) BTP CFA Vienne (86) 05 49 57 11 35



MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Plateaux techniques équipés de matériels professionnels. Des salles de formation adaptées aux enseignements théoriques. La mise en application pratique est réalisée sur des matériaux non amiantés.
- Nos formateurs sont issus du domaine professionnel du BTP. Ils sont à jour de leurs compétences en temps de formateur en amiante sous-section 4. Ce sont des professionnels de la formation continue et en apprentissage depuis plusieurs années.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- En présentiel
- Exposés, apports théoriques réglementaires et techniques, mise en situations pratiques sur la plateforme pédagogique.
- Organisation : partie théorique, 5 heures. Partie pratique et rédaction des procédures, 2 heures.

VALIDATION DES ACQUIS

- À l'issue de la formation, si les participants ont satisfait aux exigences des épreuves évaluatives (test de contrôle et grille d'observation individuelle des travaux pratiques), le stagiaire se verra délivrer une attestation de compétence de formation validant les acquis.
- **Fréquence du recyclage** : la formation de recyclage doit être validée dans un délai n'excédant pas 3 ans. Au-delà du délai des 3 ans, le stagiaire devra repasser une formation préalable.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Compétence à faire valoir en complément du métier exercé.



NOMBRE DE STAGIAIRES

De 4 stagiaires au minimum à 10 stagiaires au maximum.



ACCÈS HANDICAPÉ

Notre site est adapté aux personnes à mobilité réduite.

Vous pouvez faire appel à notre référent handicap, afin de faciliter la mise en relation pour construire votre projet professionnel.



TARIFS

- Tarif individuel : 178€ HT/stagiaire*
- Tarif en intra-entreprise : nous consulter
- Modalités de prise en charge.

Certifications au répertoire spécifique Fiche n°RS1414 (encadrement technique) https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/1414/ Fiche n°RS1531 (encadrement de chantier) https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/1531/

> Fiche détaillée AMIANTEENCRE-V1 Document MAJ le 12/03/2021 par S. Leygonie



LA FORMATION EN QUELQUES CHIFFRES



NOMBRE DE STAGIAIRES ACCUEILLIS EN 2019 SUR L'ENSEMBLE DES FORMATIONS AMIANTE SOUS-SECTION 4



DE SATISFACTION SUR L'ENSEMBLE DES FORMATIONS AMIANTE SOUS-SECTION 4 EN 2019



DE RÉUSSITE SUR L'ENSEMBLE DES FORMATIONS AMIANTE SOUS-SECTION 4 EN 2019

^{*} BTP CFA Poitou-Charentes est un organisme non assujetti à la TVA – Franchise en base (article 293-b du Code Général des Impôts) – Tarifs valables jusqu'au 30/06/2021